



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2020-03
Conseil Municipal du 29 Janvier 2020

DATE DE CONVOCATION : 23 Janvier 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU – F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – K. GAI – K. PERROIS – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : CONTRAT DE CESSION PROPOSE PAR L'ASSOCIATION JAZZ A SAINT SAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2019-86 du 10 juillet 2019,

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Jazz à Saint Sat. de mettre en place le 14 janvier 2020 à la salle des fêtes de la commune, un évènement dédié au jazz et à son histoire à destination des scolaires dans l'après-midi, et un concert de jazz à destination de toutes les générations en soirée pour un montant prévisionnel de 1 600 € avec un régie organisée par l'association et l'encaissement des entrées par l'association Jazz à Saint Sat.,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR :

- ✓ De signer le contrat de cession a été signé par délibération du 10 juillet 2019 avec l'association Jazz à Saint Sat,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget 2020,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le signataire

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE